



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Baccalauréat professionnel Métiers de la mer de la spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche, les candidats suivants :

Centre de Bastia

Admis : 7

AZARA Rémi, Bastia

COMAN Raul-Cosmin, Bastia

HMIDOU Saïd, Bastia, avec mention Assez Bien

MAINE Tom, Jean-Dominique, Bastia, avec mention Assez Bien

MARKARIAN Ernest, Simon, Bastia, avec mention Assez Bien

MULARD Lisandru, Ajaccio, avec mention Bien

THIBAUT Mathis, Bastia

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.